

COMPTE RENDU DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL – 2021

RAP.01.01 - Mise à jour : Mars 2022

Souhaitant agir en véritables actionnaires-propriétaires, l'engagement actionnarial s'inscrit au cœur de notre approche de gestion et de notre philosophie d'investissement à long terme.

A ce titre, nos échanges avec les managements constituent un outil clé pour nous assurer que les orientations prises par les entreprises sont alignées avec les intérêts des actionnaires. Nous nous attachons dès lors à dialoguer de façon ouverte et constructive pour nous assurer que les facteurs déterminants de la création de valeur à long terme (qu'ils soient stratégiques, financiers ou extra-financiers), soient correctement pris en compte par les entreprises en portefeuille.

Au-delà du dialogue permanent avec les entreprises, nous exerçons chaque fois que possible notre devoir d'actionnaires vigilants et impartiaux, défendant ainsi les intérêts des actionnaires de la SICAV Amalthée Partners.

Amalthée Gestion rend compte dans le présent compte rendu des conditions dans lesquelles ont été exercés les droits de vote attachés aux actions détenues par la SICAV dont elle assure la gestion.

La Politique de Vote en vigueur en 2021 retenait les conditions suivantes pour l'exercice des droits de vote :

- Vote systématique lorsque la SICAV Amalthée Partners détenait plus de 3% du capital d'une société en portefeuille ;
- Opposition à toute résolution défavorable aux actionnaires minoritaires.

Néanmoins, en anticipation de la mise en œuvre de la Politique d'Engagement Actionnarial approuvée en février 2022, l'équipe de gestion a entrepris de voter de façon systématique à l'ensemble des Assemblées Générales des sociétés en portefeuille dès le 15 avril 2021. Cette approche volontariste s'inscrit en adéquation avec l'engagement d'Amalthée Gestion de procéder en véritables actionnaires-propriétaires des sociétés dans lesquelles elle investit. Cette phase transitoire a en outre permis d'affiner nos processus opérationnels, visant à limiter les problèmes techniques ou administratifs pouvant empêcher la transmission des instructions de vote, en particulier pour les sociétés étrangères.

1. Organisation de l'exercice des droits de vote

Les personnes autorisées à exercer les droits de vote lors des assemblées générales des émetteurs sont les gérants de portefeuille en charge du suivi de chaque participation, en toute indépendance et dans le seul intérêt des actionnaires d'Amalthée Partners.

Le vote par correspondance est privilégié. Sauf contrainte technique, les votes sont exercés via la

plateforme ProxyEdge/Broadridge, qui centralise et coordonne les instructions de vote sur la base des positions transmises par le dépositaire. Occasionnellement, Amalthée Gestion peut être amené à participer physiquement aux assemblées générales, en particulier lorsque le gérant envisage de poser une question orale.

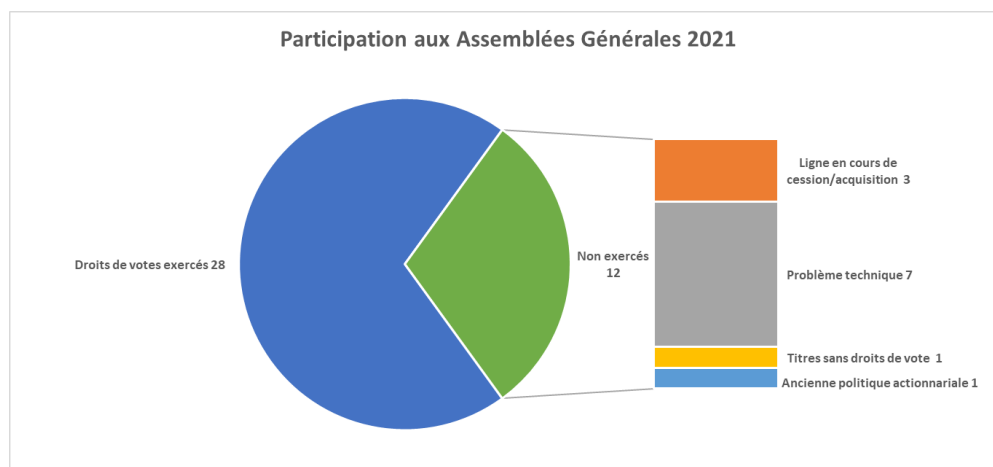
Les gérants votent sur la base de leur propre analyse indépendante des résolutions soumises au vote. L'équipe de gestion prend en compte les Recommandations sur le Gouvernement d'Entreprise de l'AFG pour les votes aux assemblées des entreprises françaises en portefeuille. En revanche, Amalthée Gestion n'a pas recours à un prestataire externe pour l'analyse des résolutions et ne s'appuie pas sur les recommandations de tiers pour l'exercice des droits de vote.

2. Bilan des votes 2021

Au cours de l'année 2021, Amalthée Gestion a voté à 28 assemblées générales d'actionnaires, soit 70% des assemblées générales pour lesquelles Amalthée Partners détenait des droits de vote.

Nous n'avons pas exercé les droits de vote dans les cas suivants (12 assemblées générales) :

- Ligne en cours de cession ou d'acquisition : 3 assemblées générales ;
- Problème technique ou administratif intervenu dans la transmission des instructions de vote : 7 assemblées générales ;
- Titres détenus sans droits de vote : 1 assemblée générale ;
- Assemblée tenue avant la mise en œuvre de la nouvelle Politique Actionariale (15 avril 2021) : 1 assemblée générale.



Parmi les 28 assemblées générales auxquelles Amalthée Partners a voté :

- 25 ont fait l'objet d'au moins un vote « Contre », soit 89% des assemblées ;
- 470 résolutions ont été soumises au vote des actionnaires, soit une moyenne de 17 résolutions par assemblée générale ;
- 129 votes « Contre » ont été émis, soit 27% du total des résolutions soumises.

[Nous nous sommes opposés à 2 résolutions liées à des « Aspects juridiques et conventions réglementées ».](#)

Ainsi, nous nous sommes opposés à une résolution proposant l'approbation d'une convention réglementée car nous jugions que les informations présentées étaient insuffisantes pour juger de sa légitimité. Nous nous sommes également opposés à une résolution de changement de mode de gouvernance.

Nous nous sommes opposés à 47 résolutions liées à des propositions de « Nominations ».

Amalthée Gestion est favorable à la présence significative d'administrateurs indépendants, sensibles aux intérêts des actionnaires minoritaires. Ainsi, nous avons pu être amenés à nous opposer à des résolutions proposant des nominations quand la proportion d'administrateurs indépendants apparaissait insuffisante au regard de la répartition du capital ou si des doutes existaient sur l'indépendance d'un administrateur nommé présenté comme indépendant. De même, nous avons parfois voté contre certaines nominations lorsque l'administrateur proposé cumulait déjà un nombre excessif de mandats ou était employé dans une organisation faisant naître un potentiel conflit d'intérêts avec sa nomination.

Nous nous sommes opposés à 17 résolutions liées à des questions de « Rémunérations ».

Amalthée Gestion porte une attention particulière aux résolutions portant sur les rémunérations des dirigeants exécutifs et non exécutifs et aux résolutions approuvant les politiques de rémunération. Ainsi, nous avons pu être amenés à nous opposer à des résolutions :

- Proposant des rémunérations (ou des politiques de rémunération) non proportionnées,
- Proposant des rémunérations ne récompensant pas suffisamment la performance à long terme des managers et n'assurant donc pas un correct alignement des intérêts,
- Proposant des rémunérations insuffisamment basées sur des critères quantitatifs mesurables,
- Proposant des rémunérations résultant de la mise en œuvre de politiques de rémunération ayant fait l'objet de recalibrations a posteriori.

Nous nous sommes opposés à 2 résolutions autorisant un « Rachat d'actions ».

Amalthée Gestion vote généralement en faveur de résolutions portant sur les autorisations préalables à des rachats d'actions. Cependant, nous avons été amenés à nous opposer à des résolutions de cette nature, considérant qu'elle pouvait potentiellement mettre en danger la structure financière de l'entreprise.

Nous nous sommes opposés à 1 résolution autorisant une « Augmentation de capital avec DPS ».

Amalthée Gestion vote généralement en faveur de résolutions portant sur les autorisations préalables d'augmentations de capital avec DPS. Néanmoins, nous nous sommes opposés à une telle résolution dans un cas, jugeant que l'objet de la résolution n'était pas suffisamment clair.

Nous nous sommes opposés à 34 résolutions autorisant une « Augmentation de capital sans DPS ».

Amalthée Gestion souhaite en effet encourager les conseils d'administration à porter au vote des actionnaires toute décision impactant significativement l'intérêt social de la société, sa structure financière ou son activité. A ce titre, Amalthée Gestion vote généralement contre les résolutions portant sur les autorisations préalables d'augmentations de capital sans DPS.

Nous nous sommes opposés à 26 résolutions résultant de « Propositions d'actionnaires ».

Les résolutions inscrites à l'ordre du jour par les actionnaires ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas par l'équipe de gestion.

Thème des résolutions votées	Nombre de résolutions	%	Nombre de votes "Contre"	%	Taux d'opposition
Approbation des comptes et commissaires aux comptes	54	11%	0	0%	0%
Affectation du résultat	12	3%	0	0%	0%
Aspects juridiques et conventions réglementées	40	9%	2	2%	5%
Nomination (Management et Board)	184	39%	47	36%	26%
Rémunération (Management et Board)	85	18%	17	13%	20%
Rachat d'actions	23	5%	2	2%	9%
Opération sur capital (avec DPS)	9	2%	1	1%	11%
Opération sur capital (sans DPS)	37	8%	34	26%	92%
Proposition d'actionnaires	26	6%	26	20%	100%
TOTAL	470	100%	129	100%	

3. Evènements marquants de la campagne de vote 2021

En adéquation avec sa nouvelle Politique d'Engagement Actionnarial, Amalthee Gestion s'efforce d'établir un dialogue constructif avec les managements des sociétés en portefeuille.

Cependant, nous avons décidé dans un cas d'adresser une communication plus formelle au management d'une société dont nous sommes actionnaires en amont d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur des éléments que nous jugeons particulièrement importants pour la stratégie de l'entreprise et les droits des actionnaires minoritaires. Cette action a permis d'échanger plus avant avec le management sur la justification des résolutions proposées.

4. Votes dérogatoires à la Politique d'Engagement Actionnarial

Au cours de l'exercice 2021, Amalthee Gestion n'a pas dérogé à sa Politique de Vote.

Au-delà, en anticipation de la mise en œuvre de la Politique d'Engagement Actionnarial approuvée en février 2022, l'équipe de gestion a entrepris de voter de façon systématique à l'ensemble des Assemblées Générales des sociétés en portefeuille dès le 15 avril 2021. Cette approche volontariste s'inscrit en adéquation avec l'engagement d'Amalthee Gestion de procéder en véritables actionnaires-propriétaires des sociétés dans lesquelles elle investit. Cette phase transitoire a en outre permis d'affiner nos processus opérationnels, visant à limiter les problèmes techniques ou administratifs pouvant empêcher la transmission des instructions de vote, en particulier pour les sociétés étrangères.

5. Conflits d'intérêts

Amalthee Gestion n'a pas été confronté à des situations de conflits d'intérêt dans le cadre de l'exercice des droits de vote en 2021.